

Nantes, le 14 juin 2019

Transports

Transports scolaires : la Région apporte des précisions concernant la tarification 2019

L'article concernant la commune vendéenne de Saint-Pierre-le-Vieux (édition Ouest France Vendée du 14/06/2019) contient quelques imprécisions qui peuvent induire en erreur vos lecteurs. Nous souhaitons y apporter les précisions suivantes :

- Comme pour les autres communes de Vendée, les transports scolaires de Saint-Pierre-le-Vieux n'étaient pas « gratuits jusqu'ici » mais payants et pris en charge par la commune.
- **Avec l'harmonisation des tarifs scolaires sur les 5 départements, la Région des Pays de la Loire permet à 9 familles ligériennes sur 10 de bénéficier d'un prix à la baisse.** C'est le cas pour la Vendée puisque l'abonnement annuel était fixé à 121 € par enfant transporté pour les élèves de maternelle et primaire et à 175 € pour un élève de collège ou lycée.

Le nouveau tarif proposé par la Région de 110 € par an et par enfant transporté (avec une gratuité à partir du 3^{ème} enfant transporté) permet également à la commune de faire baisser considérablement sa prise en charge.

- Enfin, les modalités de prise en charge décidées par les communes, sont fixées par celle-ci et non par la Région. La commune de Saint-Pierre le Vieux a choisi librement de rembourser les familles en fin d'année.

Nous vous remercions de bien vouloir porter ce rectificatif à la connaissance de vos lecteurs.

Roch Brancour,
Vice-président de la Région des Pays de la Loire en
charge des transports

CONTACT PRESSE :

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97